

La lettre d'Énergie SDED



Energies nouvelles

2014-2020 : un nouveau Comité et un nouvel exécutif au service des 369 communes et 480 000 consommateurs drômois.

Samedi 17 Mai, le nouveau Comité Syndical d'Énergie SDED issu des élections municipales de mars dernier s'est réuni au Conseil Général pour mettre en place ses instances dirigeantes. Il compte aujourd'hui 120 délégués, parmi lesquels 76 nouveaux, soit un renouvellement de 63%. Le Sénateur Jean BESSON a été réélu Président à 84 % des voix. Il est président du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme depuis 1991, année à laquelle il a succédé à son fondateur Maurice PIC.

Sa réélection ainsi que celle de plusieurs Vice-présidents dont le 1^{er} Alain FABRE et l'arrivée de nouveaux élus représentant à la fois la diversité géographique et politique de notre département, confirme la volonté de poursuivre une gestion consensuelle et transversale.

Le nouvel exécutif respecte également un bon équilibre entre communes rurales et communes urbaines. Le Président du Conseil Général et Sénateur Didier GUILLAUME fait son entrée au Bureau. Dans une période pleine d'incertitudes sur l'organisation future du service public de l'énergie dans notre pays, sa présence représente un soutien important.

Cette lettre vous présente les élus du bureau, dont 9 sont nouveaux et les délégations des Vice-président(e)s. Le bureau s'est réuni le 7 juin et s'est immédiatement mis au travail, notamment concernant un sujet d'actualité pour les communes desservies en gaz naturel : la fin des tarifs réglementés. Energie SDED a décidé d'apporter une solution par la constitution d'un groupement de commandes. Vous trouverez en page 4 de cette lettre les informations sur ce nouveau service aux communes.





Bureau : Président

8 Vice-Président(e)s, Secrét



Alain FABRE 1^{er} Vice-Président
Organisation de la distribution publique d'électricité, Contrat de concession ERDF, Travaux d'électrification, Conventions de servitude de passage, Administration générale



Jean-Yves ROSSIGNOL VP
Maîtrise de l'énergie
Urbanisme – SIG



Michel SAUVINET VP
Distribution publique de gaz



Carole TH
Relations et m
usagers du servic



Franck SOULIGNAC VP
Relations avec les communautés et agglomérations urbaines



Alain GENTHON VP
Personnel



Jean BESSON
Président



Membres : Didier GUILLAUME-1, Marlène MOURIER-2, Se
Gilbert TREMOLET-6, Pascal HOEFFLER-7, Claude AURIAS-8, H

Comité syndical : 120 délé



Président, 1^{er} Vice-Président, Secrétaire Général et 11 Membres



Marie-Hélène THORAVAL VP
Médiation pour les
services publics de l'énergie



Marietta MIGNET VP
Eclairage public



Michel GREGOIRE VP
Relations avec les communes,
les communautés rurales et les TRE*



Hervé RASCLARD VP
Finances



Ivan LOMBARD
Secrétaire Général

Non présents sur la photo :



**Georges BLACHE-3, Marie-Hélène THORAVAL-4, Noak CARRAU-5,
Henri FAUQUÉ-9, Robert ARNAUD-10, Jean-Bernard SUCHEL-11**

Délégué(e)s, 369 communes



Remerciements aux anciens élus

76 délégués dont
11 membres du bureau
ont quitté Energie SDED
à l'occasion de ce renou-
vellement. A tous, merci
pour le travail accompli ces
6 dernières années dans
l'intérêt des communes
et des consommateurs
drômois.



GAZ NATUREL la mise en concurrence devient obligatoire

C'est la fin des tarifs réglementés de vente en 2015. Vous faites partie des communes desservies en gaz naturel ? Vous êtes concerné. Energie SDED vous propose la solution : un groupement de commandes.

Si ce premier groupement ne concerne que 62 communes de la Drôme dites « gazières », dès l'année prochaine, toutes les communes seront concernées par les mêmes contraintes pour l'électricité. Energie SDED sera alors également en mesure de proposer le même type de service.

Le Contexte :

Depuis 2007, les marchés de vente de gaz naturel et d'électricité sont entièrement libéralisés et tout consommateur peut choisir son fournisseur.

Aujourd'hui, deux types de tarifs coexistent :

- Les tarifs réglementés de vente fixés par le Gouvernement, que seuls les opérateurs dits historiques (GDF Suez, EDF et les entreprises locales de distribution) sont habilités à appliquer,
- Les offres de marché que peuvent proposer l'ensemble des fournisseurs.

À partir de 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel disparaissent pour les sites professionnels dont les bâtiments publics :

1^{er} janvier 2015 : Les points de consommation supérieure à 200 MWh par an (bâtiment de 1 000 m² de classe D),

1^{er} janvier 2016 : Les points de consommation supérieure à 30 MWh par an (bâtiment de 200 m² de classe D).

Que va-t-il se passer ?

- 1) Les contrats en cours aux tarifs réglementés de vente seront résiliés de plein droit.
- 2) Les nouveaux contrats d'achat de gaz naturel devront être mis en concurrence conformément au code des marchés publics.
- 3) Faute de nouveaux contrats, un dispositif transitoire pourra être proposé par le fournisseur initial pour une durée limitée (6 mois et avec le risque d'un prix majoré).

Pour éviter ces tracas aux communes Energie SDED propose d'organiser et coordonner un groupement de commandes.

Qui peut adhérer au groupement de commandes ?

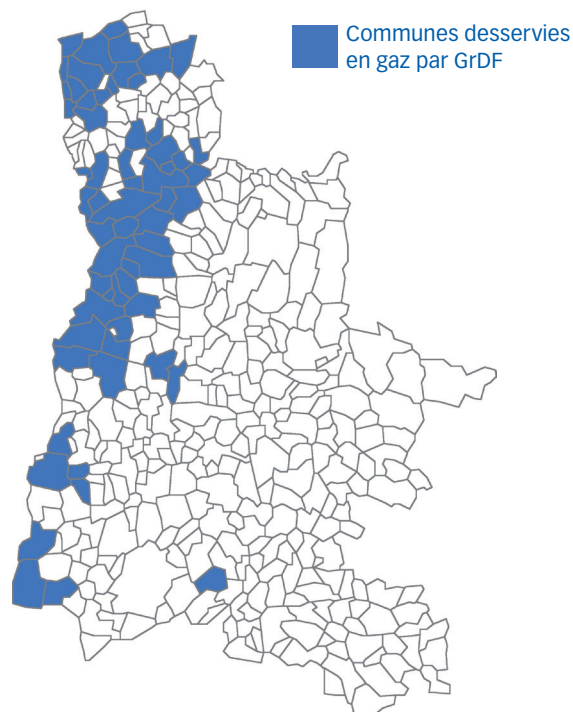
Les communes mais aussi les communautés de communes et d'agglomérations, le département (collèges...), la Région (lycées...) qui auront transmis une délibération d'adhésion avant le 30 septembre.

Exemples de consommation moyenne de bâtiments publics :

- Crèche: 100 MWh/an
- Ecole: 250 MWh/an
- Collège : 500 MWh/an
- Théâtre: 650 MWh/an
- Lycée: 1.000 MWh/an
- Piscine: 1.600 MWh/an

Le groupement, une bonne idée pour le budget communal :

Regrouper ses besoins est toujours un moyen d'obtenir les meilleures offres. D'autant plus que les marchés de l'énergie sont très volatils et qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance les évolutions des prix. Les groupements de commandes mis en œuvre jusqu'à présent ont toujours permis de faire des économies par rapport aux prix précédemment pratiqués. S'y ajoutent des services de qualité, liés à l'attractivité du groupement.



Alors profitez de l'expertise d'Energie SDED, le groupement de commandes GAZ, c'est l'assurance de se conformer à la loi dans un cadre juridique sécurisé et d'obtenir les meilleures offres possibles.

Renseignements : Bruno Blanchard 04 75 82 65 50 bruno-blanchard@sded.org

